

COMMUNE DE RUVIGNY (10410)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du mardi 25 février 2025 à 19h30

Convocation du 18 février 2025

- Présents : Carole HUP, maire ;
Rémi HANON et Françoise LALLEMAND, maire-adjoints et ;
Corentin BONNEVIE, Denis GEOFFRAY, Sandrine HADJADJE, Delphine LARBALETIER et Françoise PRIEUR, conseillers municipaux.
Absents excusés : Aurélien GAUTHIER ayant donné pouvoir à Rémi HANON
Secrétaire : Françoise LALLEMAND a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Madame le Maire. Ensuite, elle demande aux conseillers s'ils ont bien tous été destinataires du procès-verbal qui a été envoyé par mail. Ils répondent qu'ils l'ont bien tous reçu. Aucune remarque n'est faite, elle propose donc de procéder à son approbation. Le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité.

| ORDRE DU JOUR | |
|----------------------|---|
| Délibération 2025-01 | Travaux rue des Charmottes : enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, des installations de communications électroniques et renforcement de l'installation communale d'éclairage public: APPROUVÉE |
| Délibération 2025-02 | 14 Juillet : organisation des festivités: APPROUVÉE |
| Délibération 2025-03 | Amortissement des travaux de remplacement des luminaires d'éclairage public en LEDS: APPROUVÉE |
| Délibération 2025-04 | SIVOS : modification des statuts : APPROUVÉE |
| Délibération 2025-05 | Jurés d'assises : tirage au sort : APPROUVÉE |

Délibération 2025-01 : Travaux rue des Charmottes : enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, des installations de communications électroniques et renforcement de l'installation communale d'éclairage public

Madame le Maire rappelle tout d'abord qu'il a été décidé de scinder en 3 phases les travaux de la rue des Charmottes. Ensuite, elle explique que le SDEA a transmis des devis d'enfouissement en regroupant les phases 1 et 2. Il ne restera donc plus que la troisième tranche qui aura ses réseaux à enfouir. Ces travaux d'enfouissements sont estimés à 81 000 € pour le réseau public de distribution d'électricité (dont 40 500 € à la charge de la commune), 22 000 € pour le renforcement de l'installation communale d'éclairage public (11 000 € de contribution à la charge de la commune) et 17 000 € pour les installations de communications électroniques (12 900 € à charge de la commune) ; soit un montant total de 64 400 € de contribution demandée à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de contribuer à hauteur de 64 400 € pour les travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, des installations de communications électroniques et renforcement de l'installation communale d'éclairage public.

CHARGE Madame le Maire d'en informer le SDEA et le service de gestion comptable.

DIT QUE les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2025.

Délibération 2025-02 : 14 Juillet : Organisation des festivités

Madame le Maire explique que plusieurs devis ont été demandés pour le repas (rougail saucisses ou couscous sur les conseils des traiteurs et pour changer par rapport aux années précédentes) et que « LEGEND BRUNE », le groupe qui était venu il y a 2 ans est disponible et a envoyé une offre de prestation (400 € pour l'animation du midi). Elle rappelle que, comme l'année dernière, la Mairie organise le repas du midi avec ses animations et que le comité des fêtes se charge de la buvette toute la journée ainsi que du repas du soir et ses animations (il est précisé qu'un feu d'artifice est peut-être envisagé). Après lecture des différents devis, elle demande ensuite à l'ensemble du conseil de choisir entre les 2 repas proposés. Pour le couscous, les prix diffèrent selon les viandes proposées mais le coût est toujours plus élevé que le rougail saucisses. Il y a aussi des frais sur certains devis afférents à la livraison alors qu'ils n'y sont pas sur d'autres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHOISIT le devis de « La rôtisserie de Mme Lo » d'un montant de 1 080 € pour du rougail saucisses.

CHARGE Madame le Maire d'en informer le traiteur.

DIT QUE les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2025.

Délibération 2025-03 : Amortissement des travaux de remplacement des luminaires d'éclairage public en LEDS

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire d'amortir les travaux de remplacement des luminaires de toute la commune par des LEDS d'un coût total de 20 499.30 €. Elle rappelle qu'actuellement la commune amortit déjà à hauteur de 13 045.89 € par an jusque 2032 (travaux d'enfouissement de la rue de la Barse et de renforcement du réseau d'incendie communal).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'amortir ces travaux sur 3 ans soit 19 878.99 € de 2025 à 2027 puis 13 045.89 € de 2028 à 2032.

CHARGE Madame le Maire de procéder aux écritures afférentes et d'en informer le service de gestion comptable.

DIT QUE les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2025.

Délibération 2025-04 : SIVOS - Modification des statuts

Madame le Maire explique qu'elle a reçu un mail du SIVOS pour une demande d'approbation de la modification des statuts qui a été actée lors du conseil syndical du 21 janvier dernier. Celle-ci portait sur 3 points : tout d'abord la modification de l'adresse, qui avait été décidée par la Mairie en 2017, ensuite, le nom, qui était trop long et enfin, la population prise en compte pour le montant des participations financières demandées aux communes. L'adresse réattribuée par la Mairie était le 1 impasse du Bois. Le nom deviendrait « Les Triplés », en référence à l'association qui détenait les compétences périscolaires auparavant. La population

prise en compte serait désormais la population municipale (qui vit réellement sur la commune) et non plus la totale (qui prend en compte les résidents secondaires).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE les modifications des statuts du SIVOS ;
CHARGE Madame le Maire de transmettre cette décision au Syndicat.

Délibération 2025-05 : Jurés d'assises 2026 - Tirage au sort

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a été désignée par tirage au sort du chef-lieu de canton (Vendeuvre-sur-Barse) pour proposer 3 jurés d'assises 2026. M. Corentin BONNEVIE procède donc à son tour à un tirage au sort, d'après la liste électorale, qui désigne :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉSIGNE, par tirage au sort :

- Monsieur Patrick PRIEUR,
- Monsieur Roger BOUDIN,
- Madame Christelle DAVOT

CHARGE Madame le Maire d'informer les concernés et la Mairie de Vendeuvre-sur-Barse.

Informations et questions diverses :

- Demande d'échange de terrain : un administré a demandé à échanger un morceau de son terrain contre un autre terrain appartenant au domaine privé de la commune. Renseignements pris, la démarche ne serait pas rapide puisqu'il devrait y avoir un bornage, une enquête publique mais aussi des frais notariés. Les élus demandent si le demandeur a l'intention de prendre en charge tous les frais afférents. De plus, ils rappellent que des demandes sur le même sujet avaient déjà été faites en Mairie et qu'elles avaient toutes été refusées, ils désirent donc ne pas créer de précédent.
- Repas des anciens : il s'est déroulé le 26 janvier et a ravi toutes les convives. Une demande de participants a d'ailleurs été faite pour l'organisation d'une exposition d'artistes ruvigniens. Celle-ci a donc été calée le 12 octobre à la salle polyvalente.
- Antenne FREE : le bail a débuté le 03 février dernier, date du début des travaux ; la mise en service est prévue le 31 mars et les 02 et 03 avril. Le loyer est perçu par semestre.
- AUBE NUMERIQUE : Madame le Maire indique que c'est un nouveau syndicat créé par le Département, notamment dans le domaine de la vidéoprotection. Le dossier sera présenté lors d'un prochain conseil municipal après en avoir plus amplement pris connaissance. Elle précise qu'un membre du conseil peut se porter volontaire afin de procéder à cette étude.
- Bulletin municipal : Madame le Maire indique qu'il est en cours de rédaction par la Mairie et demande si certains ont des photos à donner, comme les vœux 2024.
- Comité des fêtes : la subvention allouée cette année sera étudiée en commission des finances.
- Machine à pain : Madame le Maire indique avoir eu un contact avec une société concernant l'implantation d'une machine à pain avec le paiement d'une redevance par la mairie (option location ou achat) ; mais que c'était à la commune de trouver un boulanger pour l'approvisionner. Contact a donc été pris avec le boulanger de Lusigny (propriétaire de la machine qui était installée auparavant mais qui a été enlevée). Il a proposé de mettre à disposition une machine avec 2 types de produits : du pain mais aussi des viennoiseries. Cela lui reviendrait à 400 € par mois (assurance, entretien...) et demande donc une participation de 150 à 200 € de la Mairie. Après avoir échangé, les élus pensent que ce service est vraiment

indispensable pour les habitants, notamment ceux qui ne peuvent ou ont du mal à se déplacer et proposent de participer à hauteur de 200 € par mois. Mme le Maire va contacter le boulanger afin de l'informer de cette décision et d'établir la convention d'utilisation du domaine public afférente.

- Arbre de la laïcité : Madame le Maire explique qu'elle a eu contact avec Mme Anne-Marie ROYER, Présidente des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale concernant le projet de plantation d'un arbre de la laïcité sur un terrain communal. En novembre 2024, un mail avait été envoyé à l'ensemble des élus afin de savoir si ceci pourrait se faire avant la fin de l'année. La réponse de M. Rémi HANON mentionnait qu'il fallait prendre attaché auprès de la Directrice du RPI et celle de M. Aurélien GAUTHIER qu'il était contre ce projet. Mme le Maire a donc pris attaché auprès de Mme Emmanuelle MOULET Directrice du RPI qui lui a répondu que c'était une bonne initiative et a suggéré que cela puisse se faire sur chaque commune du RPI avec chaque école. La question a donc été posée à Mme ROYER qui a indiqué que c'était possible mais qu'une participation de 55€ serait demandée pour 3 arbres. Mme le Maire précise que cette année, c'est le 120^{ème} anniversaire de la Charte de la laïcité et qu'un module sur le sujet a été abordé dans les écoles. M. Rémi HANON indique que le SIVOS pouvait prendre en charge cette dépense, la compétence scolaire étant du ressort du syndicat.

- Banc déplacé au cimetière : Mme Françoise LALLEMAND indique avoir reçu des remarques concernant le banc qui a été déplacé au cimetière depuis à l'installation du columbarium car certaines personnes trouvent qu'il est mal positionné. Mme le Maire explique que l'entreprise qui a procédé à cette installation a déplacé le banc gracieusement car cet emplacement était plus cohérent.

- Mme Françoise PRIEUR demande si la Mairie a bien reçu la demande de subvention de l'école de musique, madame le Maire répond qu'elle sera étudié en commissions.

- M. Rémi HANON indique que la commission des finances se réunira le mercredi 12 mars prochain à 18h et précise que seuls les membres de ladite commission seront présents. Il rappelle enfin qu'il lui manque encore des documents pour la préparation de cette réunion, ils lui seront transmis par la secrétaire dès que possible et précise que la commune devrait avoir un résultat déficitaire d'environ 90 000 € en investissement.

La séance est levée à 20h23.

Le Maire,
Carole HUP

